

Image not found or type unknown



Dossier chez un huissier qui me harcèle

Par **corinne21800**, le **20/12/2013** à **06:23**

Bonjour, rnJ'ai un dossier chez Me **xxxxxxx** dept 37. rnJ'habite dans le 21. rnJe règle une somme tous les mois, je n'ai signé aucun échéancier. Mais je donne ce que je peux tous les mois. 100 ou 50 euros. rnHier, j'ai eu une "tigresse" au téléphone, qui me dit vous devez envoyé 100 euros min... alors que j'ai envoyé 50 eur. rnComme je ne pouvais pas, je lui dis. Elle me répond : rnVous le prenez comme ça ? Et ben je bloque votre compte pendant un mois. Bonne fête de fin d'année et me r'accroche au nez. rnMa question : A t'elle le droit de bloquer mon compte alors que je verse une somme tous les mois ???? rnJ'attend votre réponse avec impatience, la façon qu'elle a eu de me parler à été une horreur pour moi, surtout que je suis resté polie. rnMerci d'avance

Par **moisse**, le **20/12/2013** à **08:57**

Bonjour, rnEffectivement le tigresse peut opérer une saisie conservatoire sur vos comptes bancaires à hauteur des sommes dues, s'il s'agit de loyers impayés ou de chèques sans provision. rnL'argent n'est pas saisi (attribué) mais le compte bloqué.